



Commission de l'éducation et de la formation

3144 - Accompagnement scolaire

Répartition de subventions pour le dispositif d'accompagnement à la scolarité

Rapport n° CP/2012/97

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Au titre des actions éducatives et de formation des jeunes collégiens, le Conseil Général subventionne l'accompagnement scolaire, à travers des actions mises en place par des associations durant le temps extra-scolaire.

Les modalités d'intervention du Conseil Général prennent en compte les actions proposées par les associations, sous réserve :

- de leur validation par le principal du collège
- d'une participation aux seuls frais de rémunération et de formation des intervenants
- d'un plafonnement à 40 % du montant de ces frais.

Le département du Bas-Rhin est membre du Comité départemental d'accompagnement à la scolarité (CODAS), à côté de l'Etat, de l'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de la CAF et de la Ville de Strasbourg.

Le CODAS coordonne les contributions de l'ensemble des financeurs. Lors de sa réunion du 22 septembre 2011, le CODAS a validé la programmation financière du CLAS pour l'année scolaire 2011-2012. Les financements du CODAS ont été proposés selon la répartition ci-dessous :

- CAF : 422 354 €
- ACSE : 156 724 €
- Ville de Strasbourg : 111 505 €
- Conseil général du Bas-Rhin : 58 600 € :
 - 50 000 € en subventionnement direct aux associations (selon la répartition jointe en annexe)
 - 8 600 € au titre de contrats d'objectifs signés avec les associations, dans le cadre de la politique jeunesse

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14981	65-6574-28	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000 € aux associations figurant au tableau annexé, pour l'accompagnement à la scolarité au titre de l'année scolaire 2011/2012. Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL